



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 21 juillet 2022

Sécheresse : Baisse importante de la ressource en eau

Les fortes chaleurs et l'absence totale de pluie depuis début juillet jusqu'à ce mercredi 20 juillet, ont entraîné des baisses importantes des débits des rivières. Ainsi 12 zones d'alertes sur les 15 au total en Loir-et-Cher présentent des stations avec des débits sous les différents seuils d'alerte sécheresse définis par l'arrêté-cadre sécheresse du 21 avril 2022. La Loire a également vu son débit fortement diminué en dix jours : de 122 m³/s le 07/07/22 à 58,3 m³/s le 18/07/2022.

Les précipitations de la journée du 20 juillet apportent une fraîcheur et un petit apport d'eau bienvenu pour la végétation, mais reste sans impact sur la situation des cours d'eau et des nappes d'eau souterraines.

La situation hydrologique du département continue donc à se dégrader significativement et de nombreuses zones basculent en gestion de crise alors même que les prévisions de pluies attendues dans les 10 prochains jours sont quasi nulles.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral en **alerte simple (DSA) pour les bassins du Loir amont, du Loir aval et des affluents de la Loire amont, en alerte renforcée (DAR) pour les bassins de la Brenne, la Masse et du Beuvron et en crise (DCR) pour les bassins de la Brayé, des Mauves, de la Cisse amont, des affluents de la Loire aval, du Cosson et du Fouzon.**

En Beauce blésoise, le seuil de crise est aussi franchi, entraînant des restrictions agricoles sur ce secteur. Ainsi, les prélèvements pour l'irrigation en Beauce blésoise sont interdits du samedi à 8 heures au lundi à 8 heures, soit 48 heures consécutives. A ce jour il n'y a pas de restrictions agricoles en Beauce Centrale.

De manière générale, et en lien avec la vigilance déclenchée le 6 mai, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usagers extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

Compte tenu de la situation, des contrôles visant le respect des règles de restriction de la consommation d'eau seront réalisés dès les prochains jours, pour tous les types d'usages (particuliers, entreprises, exploitants agricoles et collectivités).

Pour plus d'informations : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restriction-des-usages-de-l-eau>

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41